

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 23 septembre 2021	N° 2021-432

Convocation du 16 septembre 2021

Aujourd'hui jeudi 23 septembre 2021 à 15h00 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain ANZIANI, M. Pierre HURMIC, Mme Christine BOST, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, M. Patrick LABESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Alain GARNIER, M. Jean TOUZEAU, M. Jean-François EGRON, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Claudine BICHET, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Claude MELLIER, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Céline PAPIN, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Stéphane PFEIFFER, Mme Marie-Claude NOEL, M. Alexandre RUBIO, M. Nordine GUENDEZ, Mme Josiane ZAMBON, Mme Isabelle RAMI, M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Simone BONORON, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Eve DEMANGE, Mme Fabienne DUMAS, M. Christophe DUPRAT, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Françoise FREMY, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPAS, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Stéphane GOMOT, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, M. Michel LABARDIN, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Thierry MILLET, Mme Eva MILLIER, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Jérôme PEScina, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, M. Bastien RIVIERES, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Kévin SUBRENAT, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOLET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Agnès VERSEPUY.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

M. Bernard-Louis BLANC à Mme Claudine BICHET
M. Baptiste MAURIN à M. Sébastien SAINT-PASTEUR
M. Radouane-Cyrille JABER à Mme Claudine BICHET
M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM à Mme Béatrice SABOURET
Mme Marie RECALDE à M. Alain ANZIANI
M. Fabien ROBERT à M. Max COLES

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Pierre HURMIC à M. Stéphane PFEIFFER de 14h50 à 15h15 le 24 septembre
Mme Christine BOST à Mme Andréa KISS à partir de 17h45 le 23 septembre
M. Stéphane DELPEYRAT à Mme Pascale BRU à partir de 14h30 le 24 septembre
M. Patrick LABESSE à M. Alain GARNIER à partir de 19h40 le 23 septembre
M. Jean-Jacques PUYOBRAU à Mme Andréa KISS à partir de 12h00 le 24 septembre
Mme Céline PAPIN à Mme Nadia SAADI à partir de 16h35 le 23/09
M. Patrick PAPADATO à Mme Brigitte BLOCH à partir de 17h50 le 23 septembre
M. Patrick PAPADATO à Mme Brigitte BLOCH à partir de 12h00 le 24 septembre
M. Stéphane PFEIFFER à M. Stéphane GOMOT le 23 septembre
Mme Marie-Claude NOEL à Mme Nadia SAADI à partir de 18h15 le 23 septembre
Mme Marie-Claude NOEL à Mme Brigitte BLOCH à partir de 14h30 le 24 septembre
Mme Stéphanie ANFRAY à Mme Myriam BRET le 23 septembre
M. Christian BAGATE à M. Fabrice MORETTI à partir de 18h00 le 23 septembre
Mme Amandine BETES à M. Serge TOURNERIE le 23 septembre
Mme Christine BONNEFOY à M. Fabrice MORETTI à partir de 18h00 le 23 septembre
Mme Christine BONNEFOY à Mme Karine ROUX-LABAT à partir de 12h45 le 24 septembre
Mme Simone BONORON à M. Guillaume GARRIGUES à partir de 10h35 le 24 septembre
Mme Pascale BOUSQUET-PITT à Mme Françoise FREMY à partir de 16h30 le 23 septembre
Mme Pascale BOUSQUET-PITT à Mme Amandine BETES à partir de 15h15 le 24 septembre
Mme Fatiha BOZDAG à Mme Zeineb LOUNICI le 23 septembre
M. Alain CAZABONNE à M. Patrick BOBET à partir de 16h50 le 23 septembre
M. Alain CAZABONNE à Mme Nathalie DELATTRE à partir de 12h10 le 24 septembre
M. Thomas CAZENAVE à M. Stéphane MARI à partir de 17h50 le 23 septembre
Mme Camille CHOPLIN à Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE le 23 septembre
Mme Laure CURVALE à M. Clément ROSSIGNOL-PUECH jusqu'à 15h00 le 24 septembre
Mme Nathalie DELATTRE à M. Patrick BOBET le 23 septembre
Mme Eve DEMANGE à Mme Laure CURVALE à partir de 17h20 le 23 septembre
Mme Eve DEMANGE à Mme Fannie LE BOULANGER jusqu'à 11h50 le 24 septembre
M. Christophe DUPRAT à M. Patrick BOBET le 24 septembre
M. Olivier ESCOTS à M. Jean-Claude FEUGAS à partir de 18h20 le 23 septembre
M. Nicolas FLORIAN à M. Christophe DUPRAT à partir de 19h40 le 23 septembre
M. Nicolas FLORIAN à M. Dominique ALCALA le 24 septembre
Mme Françoise FREMY à M. Bruno FARENIAUX à partir de 14h30 le 24 septembre
Mme Anne-Eugénie GASPAS à M. Frédéric GIRO le 23 septembre
M. Maxime GHESQUIERE à M. Didier CUGY à partir de 18h30 le 23 septembre
M. Maxime GHESQUIERE à M. Didier CUGY à partir de 15h35 le 24 septembre

M. Stéphane GOMOT à M. Stéphane PFEIFFER le 24 septembre
M. Laurent GUILLEMIN à M. Alain GARNIER à partir de 18h50 le 23 septembre
Mme Fabienne HELBIG à Mme Anne FAHMY de 17h25 le 23 septembre à 13h00 le 24 septembre
Mme Fannie LE BOULANGER à Mme Anne LEPINE à partir de 19h10 le 23 septembre
Mme Harmonie LECERF à Mme Anne LEPINE à partir de 14h30 le 24 septembre
M. Jacques MANGON à M. Gwénaél LAMARQUE à partir de 19h40 le 23 septembre
M. Jacques MANGON à M. Michel LABARDIN de 13h15 à 15h20 le 24 septembre
M. Guillaume MARI à Mme Anne LEPINE le 23 septembre
Mme Eva MILLIER à M. Guillaume GARRIGUES à partir de 18h00 le 23 septembre
Mme Eva MILLIER à Mme Zeineb LOUNICI à partir de 12h45 le 24 septembre
M. Jérôme PEScina à M. Christophe DUPRAT à partir de 17h20 le 23 septembre
M. Jérôme PEScina à M. Dominique ALCALA à partir de 14h30 le 24 septembre
M. Michel POIGNONEC à M. Patrick PUJOL à partir de 19h20 le 23 septembre et jusqu'à 14h00 le 24 septembre
M. Patrick PUJOL à M. Patrick BOBET à partir de 14h30 le 24 septembre
M. Benoît RAUTUREAU à Mme Zeineb LOUNICI à partir de 12h45 le 24 septembre
M. Franck RAYNAL à M. Michel LABARDIN à partir de 18h00 le 23 septembre
M. Franck RAYNAL à M. Michel LABARDIN à partir de 15h00 le 24 septembre
M. Bastien RIVIERES à Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE le 23 septembre
Mme Nadia SAADI à M. Olivier CAZAUX jusqu'à 14h30 le 24 septembre
M. Emmanuel SALLABERRY à M. Kévin SUBRENAT à partir de 17h20 le 23 septembre
M. Emmanuel SALLABERRY à M. Max COLES à partir de 10h30 le 24 septembre
M. Kévin SUBRENAT à M. Dominique ALCALA jusqu'à 16h15 le 23 septembre
M. Kévin SUBRENAT à M. Dominique ALCALA jusqu'à 12h30 le 24 septembre
M. Thierry TRIJOLET à Mme Nathalie LACUEY à partir de 16h30 le 23 septembre
Mme Agnès VERSEPUY à Mme Fabienne DUMAS le 24 septembre

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

LA SEANCE EST OUVERTE

 BORDEAUX MÉTROPOLE	Conseil du 23 septembre 2021	Délibération
	Inspection générale des services	N° 2021-432

**Association TRANSPARENCY INTERNATIONAL France/Charte d'adhésion des
collectivités territoriales membres - Adhésion 2021 - Cotisation - Décision -
Autorisation**

Monsieur Alain ANZIANI présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Dans le prolongement du vote du code de déontologie de l'élu métropolitain lors du Conseil du 25 juin 2021, il vous est proposé d'adhérer à l'association Transparency International et de signer la charte des collectivités territoriales dont la finalité est décrite ci-après :

L'association TRANSPARENCY INTERNATIONAL France ; régie par la loi du 01 juillet 1901, dont le siège social est établi à PARIS, a pour finalité de combattre et prévenir la corruption au niveau international et national, dans les relations d'Etat à Etat, d'Etat à personnes physiques et morales publiques ou privées et entre ces personnes (Annexe 1 : Statuts Transparency International France).

A ce titre, elle a pour objet :

- d'approfondir la connaissance des phénomènes de corruption, pour définir les outils ou des procédés pour en réduire et limiter l'expansion et pour évaluer leurs effets,
- de définir et de mettre en œuvre des programmes d'actions, de missions d'étude en France et dans les pays victimes de la corruption,
- de sensibiliser et de former, à l'adresse des techniciens, gestionnaires et décideurs professionnels,
- de conseiller des pouvoirs publics, des personnes physiques et morales publiques et privées, sur tous sujets touchant aux divers aspects de la corruption,
- de rassembler la documentation, sur tous les aspects de la corruption,
- d'impliquer les milieux professionnels, sociaux et politiques dans la recherche d'une plus grande moralisation de la vie économique et financière,
- d'engager toutes actions ayant pour effet de prévenir, de dissuader ou de lutter contre les pratiques illégales, toutes formes de corruption,
- d'apporter son concours et son soutien aux victimes de pratiques illégales après examen des dossiers qui lui sont soumis,
- d'organiser les manifestations aptes à faire progresser l'éthique individuelle, collective et professionnelle, en s'appuyant tout particulièrement sur l'usage de la communication,

- de diffuser des informations qui concourront à la connaissance de tous problèmes que génère la corruption dans le cadre de relations publiques et d'affaires.

Depuis plusieurs années, TRANSPARENCY INTERNATIONAL France accompagne tous les acteurs dans la mise en œuvre des obligations légales qui leur incombent, et participe à la diffusion d'une culture déontologique.

La question déontologique est devenue une préoccupation centrale des citoyens et ce débat ne saurait se faire sans impliquer étroitement les collectivités territoriales. Il est donc indispensable de valoriser et d'encourager la mobilisation des acteurs territoriaux en faveur de la transparence et de l'intégrité de la vie publique. TRANSPARENCY INTERNATIONAL France souhaite ainsi soutenir ces élus en mettant à leur disposition un outil pour agir qui est le Forum des collectivités engagées. Ce projet répond à plusieurs objectifs :

- créer un lieu d'échanges et de débats sur les questions d'éthique et de transparence, pour favoriser le partage de bonnes pratiques et pour anticiper les enjeux de demain,
- aider à la mise en œuvre des démarches de prévention des risques liés à la corruption,
- devenir un espace d'expertise reconnu, capable d'influencer les débats sur la transparence de la vie publique dans les collectivités territoriales, notamment dans le cadre d'éventuelles évolutions réglementaires,

La charte d'adhésion au Forum des collectivités engagées permet :

- de reconnaître la collectivité adhérente comme pionnière dans le développement de politiques locales de transparence et de déontologie en rejoignant un collectif de membres actifs, par la signature de la charte d'adhésion des collectivités territoriales membres (Annexe 2), afin de participer à la construction du forum.
- de bénéficier de services dédiés :
 - o accès à l'expertise reconnue de TRANSPARENCY INTERNATIONAL France (conflits d'intérêts, lanceurs d'alerte, lobbying, prévention de la corruption dans les événements sportifs, etc.),
 - o accès à des réunions thématiques pour favoriser les échanges partout sur le territoire (réflexions autour de la mise en œuvre de la charte de l' élu local, présentation de pratiques innovantes, interventions d'experts nationaux ou internationaux, etc.),
 - o accès à des formations organisées par TRANSPARENCY INTERNATIONAL France,
 - o accès à un réseau d'experts international (le forum sera un espace dans lequel seront partagées les initiatives et l'actualité de l'éthique dans les collectivités territoriales partout où TRANSPARENCY INTERNATIONAL France est présent),
 - o accompagnement et conseil (les collectivités adhérentes qui le souhaitent pourront conclure une convention avec TRANSPARENCY INTERNATIONAL France pour un accompagnement personnalisé ou du conseil sur une problématique particulière et sur une période définie),
- d'avoir un temps d'avance en participant au forum : la collectivité sera étroitement associée aux initiatives visant à promouvoir des pratiques innovantes (transparence des agendas des élus, développement de guides pratiques et d'outils à l'intention des élus et des citoyens, etc.),
- d'accéder à un réseau de collectivités engagées dans lequel la qualité des échanges et l'expertise primeront afin de confronter les idées et projets et de nourrir les réflexions.

La cotisation annuelle au Forum des collectivités engagées est fixée en fonction du nombre d'habitants, soit pour Bordeaux Métropole (de 250K à 1 million) à 5 000 €.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole

Vu l'article L5217-2 du Code général des collectivités territoriales,

Vu la charte d'adhésion des collectivités territoriales membres,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE TRANSPARENCY INTERNATIONAL France par son Forum des collectivités engagées a un lien direct avec les différentes politiques métropolitaines et que l'adhésion de Bordeaux Métropole présente une aide à la mise en œuvre de ces politiques,

DECIDE

Article 1 : d'autoriser le Président de Bordeaux Métropole à signer la charte d'adhésion des collectivités territoriales membres,

Article 2 : d'autoriser le versement d'une cotisation de 5 000 € représentant l'adhésion de Bordeaux Métropole auprès de l'association TRANSPARENCY INTERNATIONAL France au titre de l'année 2021 afin de participer au Forum des collectivités engagées,

Article 3 : d'autoriser Monsieur le Président à accomplir toutes formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

Article 4 : d'imputer la dépense correspondante sur le budget principal de l'exercice en cours, opération 05P046O001 – CDR A05 – article 6281 - chapitre 011.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.

Abstention : Monsieur POUTOU;

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 23 septembre 2021

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 29 SEPTEMBRE 2021	Pour expédition conforme,
PUBLIÉ LE : 29 SEPTEMBRE 2021	le Président,
	Monsieur Alain ANZIANI